

**Ce texte fut publié dans *L'énergie au Québec - quels sont nos choix?*, un recueil de textes publié par les éditions Écosociété.
Une version légèrement différente fut également publiée dans la page des Idées du quotidien Le Devoir, à la fin de janvier 1998.**

POUR UNE FIABILITÉ ÉNERGÉTIQUE ACCRUE

QUELQUES LEÇONS À TIRER DE LA TEMPÊTE DE VERGLAS DE 1998

Par Philippe Dunsky et Philip Raphals¹, Centre Hélios

I. Introduction

En ce début d'après-désastre, le moment est propice pour songer à des moyens qui pourraient éviter que le pire ne se produise de nouveau. Mis à part les réponses d'urgence, dont la plupart sont déjà entamées, un grand nombre de mesures permettraient, à court et moyen terme, d'accroître la stabilité du réseau et sa capacité de résister à des épreuves

¹ Les auteurs sont respectivement directeur et directeur adjoint du Centre Hélios, une société indépendante de recherche et d'expertise-conseil en matière de stratégies, de politiques, de la réglementation et des outils économiques touchant le secteur de l'énergie.

extrêmes. Mais il ne sera pas facile de choisir entre la panoplie d'options qui existent. Dans plusieurs cas, il s'agit de mesures qui coûteront cher, non seulement sur le plan économique, mais également sur les plans social et environnemental.

Ce genre d'arbitrage est de l'essence même de la planification des réseaux d'électricité. Dans le passé, c'était Hydro-Québec seule qui se chargeait de prendre ces décisions pour le bénéfice de la société québécoise, sous la surveillance discrète du gouvernement. Maintenant, il est clair que la population du Québec désire s'impliquer davantage dans ces questions qui nous touchent si profondément. Heureusement, le Québec s'est doté tout récemment d'une instance spécialisée ayant un pouvoir décisionnel sur tout ce qui concerne les réseaux de transport et de distribution d'Hydro-Québec, ainsi que son parc de production, tout en permettant une participation étendue de la population. En effet, l'arbitrage entre la fiabilité du réseau et les préoccupations économiques, sociales et environnementales sont au cœur du mandat de la Régie de l'énergie.

Dans le texte qui suit, nous esquisserons un portrait de l'abondance d'options disponibles pour atteindre une meilleure fiabilité. En particulier, nous toucheront d'abord le transport et la distribution d'électricité, ensuite la décentralisation du système de production et, enfin, une meilleure utilisation de l'énergie, avant de terminer avec des réflexions sur le cadre décisionnel à privilégier.

II. Renforcer le transport et la distribution d'électricité

(1) Enfouir les lignes de distribution en milieu urbain

Lorsque la tempête de verglas a commencé à se faire sentir, c'est d'abord les lignes de distribution qui furent atteintes. Dès que les arbres ont commencé à s'affaisser, des quartiers entiers ont été plongés dans le noir.

La population voulait d'abord savoir pourquoi on n'avait pas enfoui les lignes de distribution, surtout en milieu urbain. La réponse est fort simple : les coûts. Jusqu'ici,

Hydro-Québec a jugé trop coûteux l'enfouissement des lignes, sauf dans les quartiers à forte vocation commerciale.

Ailleurs, il est devenu courant d'enfouir les lignes de distribution et même parfois les lignes de transport dans des quartiers résidentiels et commerciaux des villes et des banlieues. Chez nous, par contre, Hydro-Québec a choisi d'éviter toute mesure pouvant exercer une pression à la hausse sur les tarifs. Les effets désastreux que nous venons tous de vivre pourraient-ils modifier les préférences de la collectivité québécoise, voire de la société d'État qui les dessert ?.

D'ailleurs, ce n'est pas la première fois que des demandes du genre se font entendre. Récemment, *La Presse* a repris un éditorial écrit après la tempête de verglas de février 1961, qui insistait sur l'importance de l'enfouissement des lignes, ce qui pouvait être fait à un prix raisonnable lors de l'exécution d'autres travaux d'excavations. « L'argent que cette tempête aura coûté à l'Hydro-Québec seulement n'aurait-il pas été mieux employé à mettre les fils sous terre ? » demandait l'éditorialiste. La même question peut se poser aujourd'hui.

(2) *D'autres approches pour la distribution en milieu rural*

En milieu rural, où les coûts de l'enfouissement des lignes de distribution seraient prohibitifs, les questions se posent autrement. Il existe néanmoins plusieurs options pour faire en sorte que les réseaux de distribution soient plus résistants aux tempêtes. Il vont des plus terre à terre — l'entretien des arbres près des lignes, ou le remplacement des vieux poteaux — jusqu'aux solutions plus technologiques. À cet égard, par exemple, l'IREQ a développé dans les années 1980 un système automatisé pour identifier et isoler par télécommande les segments des circuits de distribution qui sont atteints, ce qui réduirait à quelques minutes le temps sans service, sauf pour ceux qui sont directement touchés par l'effondrement d'une ligne. Mis à part des projets pilotes, qui fonctionnent toujours, ce système n'a pas fait l'objet d'une implantation généralisée. Question de coûts, et donc de tarifs.

(3) *La redondance dans le réseau de transport*

Si les investissements dans les réseaux de distribution peuvent faire une différence notable, rappelons toutefois que, dans le cas qui vient de nous frapper, c'est la chute des lignes de transport qui a transformé une tempête en catastrophe. Quelques pylônes de plus,

et la région métropolitaine tout entière aurait été plongée dans la noirceur, que les lignes de distribution aient été enfouies ou non.

Encore une fois, plusieurs options permettraient d'augmenter la robustesse du réseau, mais cette fois, les coûts seraient encore plus importants. La solution « classique » serait d'ajouter plus de redondance au réseau. Plus les voies alternatives pour alimenter une charge sont nombreuses, moins les chances sont grandes qu'elle soit privée de courant. Certes, le réseau a déjà un niveau important de redondance ; par exemple, l'existence d'une boucle autour de Montréal fait en sorte que chaque poste s'alimente dans au moins deux directions. Mais est-ce suffisant ? Il semble, par exemple, que le centre-ville de Montréal s'alimente à 315 kV seulement par le poste Hertel. Devrait-on songer à une voie de rechange ? Sans doute, les coûts économiques seraient très élevés, sans parler des coûts environnementaux et les risques à la santé humaine.

Même question pour le poste Saint-Césaire, qui est la seule source d'alimentation pour le « triangle de noirceur ». L'ajout d'une ligne de 250 kV pour la relier soit à Hériot, près de Drummondville, soit à Sherbrooke ferait une boucle de la ligne radiale existante. Cependant, les coûts économiques et environnementaux seraient considérables, et les autres bénéfices plutôt minimes, vu qu'il s'agit d'une région dont la croissance de la demande est probablement faible.

(4) La « téflonisation » des lignes de transport

D'autres options pourraient également être envisagées, dont le traitement des lignes avec des matériaux antiadhésifs (ce qui aurait l'effet du téflon sur les poêles), l'ajout d'éléments chauffants, etc. En fait, même si l'on accepte que des investissements majeurs en matière de fiabilité s'imposent, la simple multiplicité des options rend extrêmement complexes et difficiles les choix à venir.

Il existe également une complémentarité entre les fonctions de transport et de production. Par exemple, l'ajout d'une centrale au gaz naturel sur l'île de Montréal contribuerait certes à sécuriser son alimentation, mais à plus long terme, des tendances plus intéressantes et moins problématiques sur le plan environnemental se dessinent. Comme nous le verrons, la « production dispersée » permettrait à un grand nombre de consommateurs de produire leur propre électricité, réduisant leur dépendance envers le réseau et entraînant des bénéfices environnementaux pour la société entière.

III. Les énergies « dispersées » : rapprocher la production aux consommateurs

Comme nous l'avons vu durant cette tempête, l'immense réseau électrique que le Québec a su bâtir, avec ses centrales situées très loin des consommateurs, ne tient qu'à un fil (ou deux), pour ainsi dire. Au-delà de toutes les mesures qui peuvent s'appliquer pour renforcer ces lignes de transport et de distribution, un autre élément vital de solution réside dans l'avènement d'une distribution ... des sources de production. C'est ce que, dans le monde de l'électricité, on appelle les « ressources énergétiques dispersées » (*distributed resources*).

(1) *Le passé : grands, construits, centralisés*

Depuis le début de l'électrification massive des sociétés, tant les Américains que les Canadiens, les Européens et, avec un peu plus d'ardeur, les Québécois, ont misé sur les grands ou « méga » projets. Souvent, un seul projet, situé bien loin des centres de consommation, suffisait pour répondre aux besoins de millions de foyers et de dizaines de milliers de commerces et d'industries. Ces projets avaient trois caractéristiques essentielles : ils étaient grands, construits sur place, et centralisés. Les centrales hydroélectriques du Québec, nucléaires de l'Ontario et thermiques des États-Unis sont autant d'exemples qui illustrent ce type de production traditionnelle.

Depuis quelques années, on assiste dans le monde de l'électricité à une sorte de révolution tranquille des moyens de production. Pour illustrer la nature de cette révolution, il est utile de penser aux ordinateurs. En 1948, peu après le lancement du premier ordinateur moderne, le pdg d'IBM, témoignant devant le Congrès américain, affirmait douter « que plus de 5 personnes sur cette planète seraient jamais intéressées par les services rendus par ce type de machine ». La suite de cette erreur historique est bien connue, la décentralisation et la miniaturisation des ordinateurs ayant bouleversé le monde entier. Une révolution semblable s'apprête maintenant à modifier le cours de l'histoire de l'industrie de l'électricité, entraînant des bénéfices du côté non seulement de la fiabilité, mais également de l'environnement.

(2) *L'avenir : petits, fabriqués, dispersés*

Que sont-elles donc, ces ressources dispersées ? Les plus connues sont les technologies qui convertissent l'énergie du soleil directement en électricité. En effet, les panneaux solaires-photovoltaïques ont fait des progrès remarquables depuis deux décennies, leur coût ayant chuté de quelque 93 % alors que leur efficacité de conversion s'est multipliée par trois. D'ailleurs, on fabrique maintenant des panneaux « flexibles », intégrés directement aux fenêtres ou remplaçant les bardeaux des toits. (Même un nombre minime de panneaux aurait pu offrir une énergie d'appoint vitale durant les dernières semaines ; pensons aux fournaies au gaz qui n'ont pu démarrer parce qu'elle exigeaient un peu d'électricité.) D'autres technologies sont également prometteuses, par exemple l'énergie géothermique en circuit fermé, qui peut être exploitée tant par des individus que par un quartier ou une municipalité, ou encore l'énergie éolienne, dont la gestion peut également se faire de cette façon.

En ce qui concerne l'éolien en particulier, soulignons les gains remarquables réalisés depuis 15 ans : ses coûts sont devenus presque concurrentiels avec les filières traditionnelles ; sa fiabilité est passée de 20 % à 98 % ; et chaque machine produit environ 100 fois plus d'énergie que son équivalent d'autrefois. Au Danemark, plus de 55 000 citoyens font d'ailleurs partie de coopératives qui exploitent plus de 4 000 éoliennes au service de leurs communautés (réduisant de façon majeure leur dépendance envers le réseau principal), alors que plus de 10 000 emplois danois découlent maintenant de ce nouveau secteur industriel. Au niveau mondial, aucune autre filière ne croît au même rythme que l'énergie éolienne.

(3) *Les piles à combustible : exemples de la révolution en cours*

Mais au-delà de ces options, il y a les piles à combustibles, ou *fuel cells*. Une mauvaise traduction de l'anglais, ces « piles » sont en fait de *génératrices*, utilisant un procédé électrochimique pour convertir l'hydrogène (provenant du gaz naturel, du méthanol, de l'éthanol ou de l'électrolyse de sources renouvelables, entre autres) en électricité ... sans combustion. Les piles à combustible sont par ailleurs extrêmement modulaires : elles peuvent être configurées pour répondre aux besoins d'une industrie ou d'un hôpital, comme pour les besoins d'un seul foyer. Dans ce dernier cas, une pile d'un pied cube suffirait largement aux besoins d'une résidence typique québécoise, devenant ainsi la « centrale électrique » familiale, située sans danger aucun dans le débarras. Ces piles fournissent présentement de l'énergie à des hôtels et édifices à bureau américains (un nouvel édifice au Times Square sera alimenté à l'aide de ces piles), et seront commercialisées dès cette année en Europe, offrant à leurs propriétaires une indépendance totale à l'égard du réseau

électrique. Il serait pertinent de songer, dans l'immédiat, à l'utilisation de ces piles chez les fournisseurs de services essentiels, par exemple les hôpitaux et centres de distribution de l'eau potable, entre autres.

Les piles à combustible sont un exemple du genre de révolution électrique qui arrivera prochainement à nos portes. Elles seront petites, fabriquées dans des usines et vendues à des magasins du quartier, comme pour les ordinateurs. Elles vont même faire rouler nos automobiles, mais cela est une autre histoire. Soulignons que la première entreprise mondiale se spécialisant dans cette technologie, la cie Ballard de Vancouver, a vu la valeur de ses titres monter de 9 \$ en 1995 à près de 120 \$ en 1997. Si le commun des mortels ne suit pas forcément cette technologie et ses implications, le monde financier demeure très attentif.

(4) De la dépendance à l'auto production : des politiques à mettre en place

Si ces technologies offrent la promesse d'une véritable révolution dans le domaine de l'électricité, c'est qu'elles offrent des bénéfices non négligeables, allant de la fiabilité et l'indépendance accrues à une diminution des impacts environnementaux. Aussi, faut-il rappeler que le Québec est bien pourvu des ressources nécessaires : côté nature, nous jouissons d'un ensoleillement bien supérieur à la moyenne (le potentiel solaire-électrique se mesure non en fonction de la chaleur, dont nous sommes assez dépourvus(!), mais de l'éclairage, fort présent même aux moments les plus froids de l'hiver), et nous sommes de plus dotés de vents exceptionnels (selon Ressources naturelles Canada, plus de la moitié du potentiel canadien souffle en territoire québécois) ; côté humain, le génie électrique québécois est mondialement reconnu.

Mais les technologies en question ne sont, de façon générale, toujours pas concurrentielles sur le plan strictement économique. Ainsi, des politiques particulières seront nécessaires pour assurer leur promotion et leur pénétration continue des marchés. C'est pourquoi, en juin 1997, la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale, ayant étudié les enjeux et les défis qui se présentaient à Hydro-Québec, avait proposé une série de mesures visant à promouvoir ces nouvelles filières énergétiques².

² Messieurs Dunsky et Raphals ont agi à titre d'experts-conseil auprès de la Commission dans le cadre de son mandat de 1997.

Ces mesures seraient de plusieurs ordres, et toucheraient notamment une réorientation des budgets de recherche-développement à Hydro-Québec et des mesures fiscales visant à encourager l'installation au Québec des industries afférentes. De plus, on proposait une mesure particulière, la « facturation inverse », qui vise à optimiser les échanges et à refléter la valeur réelle de ces filières en permettant aux consommateurs québécois désirant installer des panneaux ou autres technologies dispersées de vendre leur excédent à Hydro-Québec. Ainsi, le compteur tournerait à rebours lorsqu'un panneau ou autre filière dispersée produit plus d'électricité que n'en consomme son propriétaire. Soulignons que cette mesure est déjà en place dans plus de 25 États américains, ainsi que dans plusieurs pays européens, le dernier à l'avoir adoptée étant la Suisse.

Outre les mesures que nous venons de décrire, on pourrait également songer à installer sur l'île de Montréal des centrales au gaz (seules ou en co- ou même tri-génération), mais les enjeux environnementaux qu'elles soulèvent exigeraient la plus grande prudence. S'il le fallait, les centrales de trigénération devraient être privilégiées, puisqu'elles fournissent, pour une même énergie consommée, de l'électricité, de la vapeur et de l'eau de refroidissement, convertissant ainsi quelque 90 % de l'énergie brûlée en énergie utile. Les énergies dispersées, quant à elles, ne soulèvent pas ces mêmes enjeux, et s'inscrivent davantage dans une logique et un horizon à moyen terme. C'est peut-être pour cette raison, par ailleurs, que ni Hydro-Québec, ni le gouvernement n'ont donné suite aux recommandations de la Commission parlementaire à ce sujet. Mais comme le Québec a pu le constater durant et après la tempête, l'urgence d'agir s'applique autant pour les petits pansements clés que pour les solutions pouvant nous placer sur une voie plus sécuritaire à long terme.

IV. L'efficacité énergétique et la performance des bâtiments

Malgré tous les efforts des météorologues, et même si l'on utilisait davantage les technologies de production avancées que nous avons décrit, la Nature nous réservera toujours des surprises qui pourraient, d'une façon ou d'une autre, nous priver de nos services énergétiques. Qui plus est, ces surprises pourraient, grâce aux changements climatiques associés à nos autos et activités industrielles, être de plus en plus aiguës à l'avenir. Au-delà donc des éléments de solution touchant les sources de production et les lignes électriques, on ne doit pas négliger le troisième élément fondamental du système électrique, soit l'utilisation de l'électricité et, en particulier, la performance de nos bâtiments. En cas de panne de

chauffage, ce sont ces bâtiments qui, après tout, peuvent faire la différence entre l'inconfort et le danger réel.

(1) *Des bâtiments plus sécuritaires*

L'efficacité énergétique ne crée pas en soi un apport en fiabilité, mais son importance dans le contexte actuel n'est pas pour autant amoindrie. Les sondages n'ont pas demandé aux sinistrés à quel point ils étaient satisfaits du niveau d'isolation de leurs maisons, mais on peut croire que ceux qui bénéficient des maisons les plus étanches ont mieux enduré la panne.

Même sans chauffage, un logement bien isolé demeure assez confortable pendant plus qu'une journée ; les habitations dotées d'une bonne fenestration du côté sud retiennent la chaleur encore plus longtemps. Mais pour bon nombre de Québécois, la réalité est tout autre, et c'est pour cette raison que l'isolation des logements constitue une mesure de prévention aussi importante que les bougies et les génératrices contre les effets d'une prochaine panne majeure.

(2) « *Pour un Québec efficace* »

Depuis la fin des années 1980, les discussions entourant les choix énergétiques du Québec ont porté de plus en plus sur l'efficacité énergétique. Au point qu'en 1996, une table de personnes provenant de tous les milieux, réunis par le gouvernement pour consulter le public et proposer les bases d'une nouvelle politique énergétique, a centré son rapport final sur cette option. Intitulé *Pour un Québec efficace*, le rapport consensuel du Débat public sur l'énergie a souligné les maints avantages de cette filière énergétique³. Ainsi pouvait-on lire qu'une efficacité accrue de la consommation d'énergie au Québec « constitue un outil de renforcement de la compétitivité de l'industrie et de l'ensemble des entreprises », « permet d'améliorer en même temps le niveau de vie et la qualité de vie des consommateurs », « représente un moyen de venir en aide aux plus démunis », « facilite la protection de l'environnement » et « ouvre des possibilités très importantes de création d'emplois, réparties sur tout le territoire, tout en permettant de se positionner sur un marché international en développement ».

³ Monsieur Dunsky était co-auteur de ce rapport.

Lorsque le rapport a été rédigé, les auteurs ne pensaient pas à l'immense tempête qui vient de secouer le sud du Québec. Autrement, on aurait également pu lire que l'efficacité énergétique dans les bâtiments permettrait de retenir la chaleur en cas de panne hivernale, améliorant la sécurité et la santé des résidants, et ce pour une plus longue durée de temps. Malgré cet oubli, le rapport proposait, entre autres, que « les distributeurs d'énergie intègrent [dorénavant] l'efficacité énergétique *dès les premières étapes de leur planification*, et non pas au terme de celle-ci [...] L'efficacité énergétique sera considérée comme une filière énergétique, et traitée comme telle ».

(3) *L'abandon par Hydro-Québec de l'efficacité énergétique*

Contrairement à certaines autres options qui se présentent devant nous en ce moment d'après-tempête, l'efficacité énergétique n'implique pas les mêmes arbitrages déchirants entre la fiabilité, les coûts et l'environnement. Selon une étude d'Hydro-Québec, des gains de l'ordre de 20 TWh pourraient être réalisés pour, non un coût, mais un bénéfice net de 3,7 milliards de dollars. Le potentiel est énorme, et les bénéfices de tous ordres.

En 1989, Hydro-Québec avait adopté l'objectif de faire économiser 9,3 TWh/an d'électricité au Québec dès l'an 2000, par des mesures visant à optimiser l'utilisation de celle-ci et à améliorer la performance des bâtiments et autres points clés de la consommation. Mais depuis, au moment même que le Québec donnait la priorité à l'efficacité énergétique, la société d'État s'est mise à couper systématiquement dans ses budgets à cet égard.

Et voilà que, quelques mois seulement après que la commission parlementaire de l'économie et du travail lui recommandait de rehausser substantiellement ses investissements en efficacité énergétique, Hydro annonçait plutôt l'abandon total de son objectif initial. Selon son dernier Plan stratégique (1998-2002), les gains réalisés de seulement 3 TWh « seront maintenus », alors qu'aucun gain supplémentaire n'est envisagé. (Durant la tempête, le gouvernement a autorisé par décret ce plan stratégique, laissant toutefois la porte ouverte à des modifications ultérieures).

(4) *Hydro n'est pas seule*

Hydro-Québec n'est pas la seule à avoir une responsabilité à cet égard. Gaz Métropolitain devra également être tenu de participer au financement de programmes, tout comme les pétrolières. Les constructeurs d'habitations, les architectes et les aménagistes devraient tous changer leurs façons de faire. Le code national de l'énergie, qui est censé être

adopté par Québec d'ici 1999, ne représente qu'une fraction des gains de performance « faisables », le cas des murs d'habitation étant un bon exemple (voir graphique ci-dessus). Et les gouvernements du Québec et du Canada, par leurs pouvoirs législatifs et fiscaux, ont une responsabilité particulière en cette matière. Car, au-delà des pertes économiques et environnementales, moins d'efficacité énergétique se traduit par des logements moins en mesure de retenir la chaleur essentielle à notre survie.

V. La rigueur et la transparence des choix à venir : la prudence est de mise

Ce qui nous amène au dernier élément de ce début de discussion post-mortem : l'encadrement des décisions à venir. Comme nous l'avons expliqué, une panoplie de mesures pourraient contribuer à minimiser les chances que le pire nous arrive à l'avenir. Ces mesures sont de tous ordres : certaines sont à long terme, d'autres à court terme ; certaines coûteraient cher aux plans économique et environnemental, d'autres entraîneraient des bénéfices supplémentaires dans ces domaines. Soulignons également l'existence d'un bon nombre d'autres questions complexes dont nous n'avons pas traité dans ces textes, l'exemple le plus frappant étant le chauffage tout-électrique.

Vu la complexité des enjeux en cause, c'est d'abord et avant tout la prudence qui est de mise. Les décisions que nous aurons à prendre, en tant que société, devront s'inspirer du désastre que nous venons de traverser, sans pour autant refléter la panique qu'il a créée. C'est dans ce contexte d'arbitrages importants que l'encadrement du processus décisionnel à suivre sera des plus importants.

Au Québec, ces décisions ont, par le passé, été prises par Hydro-Québec en consultation avec le gouvernement. Or, le gouvernement vient de créer une Régie de l'énergie, dotée de nombreux pouvoirs décisionnels, dont celui d'approuver des plans de ressources, ce qui implique une analyse globale des besoins et des meilleurs moyens pour y répondre, en tenant compte des considérations économiques, environnementales et sociales, ainsi que, bien sûr, de la fiabilité du réseau. C'est dans ce même cadre que la Régie déterminera la portée des obligations d'Hydro-Québec (ainsi que des distributeurs de gaz naturel) en matière d'efficacité énergétique.

Ce pouvoir, entre autres, fait de la Régie l'instance décisionnelle pour les investissements d'Hydro-Québec tant en matière de production que dans les domaines du transport et de la

distribution d'électricité. Elle a également le pouvoir d'enquêter sur toute question en matière d'énergie. Le gouvernement pourrait donc demander à la Régie d'enquêter sur les réponses optimales aux faiblesses révélées par cette tempête de verglas, ou la Régie pourrait même se donner ce mandat de son chef. En règle générale, la Régie fonctionne par le biais d'audiences publiques, permettant au public et aux groupes qui le représentent de participer pleinement et de façon transparente aux décisions ultimes.

Il est trop tôt, il va de soi, pour tirer toutes les leçons et choisir parmi la panoplie des options que soulève la récente tempête de verglas. Seul le temps et une réflexion approfondie, tenue dans la plus grande transparence, permettront d'assurer que la réponse soit à la hauteur des défis. Espérons que nous aurons la sagesse de prendre le temps et, surtout, l'humilité de nous livrer à un tel processus transparent, avant de prendre des décisions trop hâtives. *[éd.: Ce texte fut écrit dans les jours qui suivirent la tempête. Quelques jours plus tard, le gouvernement du Québec évoquait l'urgence créée par la tempête pour justifier l'adoption d'une série de décrets autorisant — sans débat ni audiences publiques — le Plan stratégique d'Hydro-Québec de même que plusieurs nouvelles lignes à haute tension, y compris vers les États-Unis]*